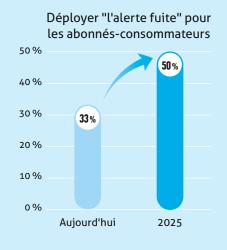


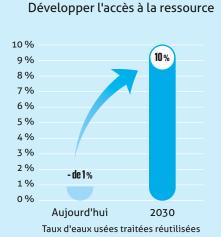
La FP2E a participé à l'ensemble du processus consultatif des deux phases des Assises de l'eau. Elle souhaite que cet exercice participatif sans précédent débouche sur des décisions fortes, à la hauteur des enjeux émergents de l'eau, au plan sanitaire (perturbateurs endocriniens, microplastiques...) et de la nécessaire adaptation au changement climatique dont les fortes tensions sur les ressources pendant l'été 2019, puis les inondations de l'automne, rappellent l'urgence.

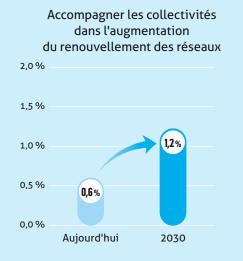
Ces enjeux nécessitent une mise en œuvre pleine et entière des orientations collectivement construites : identification de financements dédiés, diversifiés et durables, contractualisation entre parties prenantes, accès à l'eau, préservation des ressources...

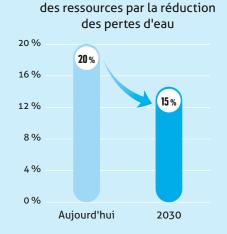
Le présent document introduit l'ensemble des engagements et les apports propres aux entreprises de l'eau pour contribuer à la mise en œuvre effective des conclusions des Assises et à la lumière des Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ils s'appuient sur les savoir-faire des entreprises nés de l'aboutissement de leurs programmes R&D et de leurs expériences internationales. Les délégataires de services publics exerçant principalement leurs activités dans le cadre de contrats de concession conclus avec les collectivités locales, il convient naturellement de distinguer ce qui relève de décisions propres aux entreprises et ce qui peut découler des discussions contractuelles avec leurs clients collectivités.

À titre d'exemple, les engagements des entreprises couvrent des champs variés.









Renforcer la préservation



Les 22 engagements DES ENTREPRISES DE L'EAU

CITOYENS-CONSOMMATEURS

Renforcer la confiance, responsabiliser et accroître l'accès à l'eau

- 1 Améliorer la perception de la qualité de l'eau du robinet.
- 2 Conforter les programmes de recherche dédiés à la lutte contre les micropolluants et proposer des solutions permettant de les traiter.
- 3 Stimuler l'excellence française dans la solution de détection et le traitement des nouveaux polluants.
- 4 Lancer une campagne grand public sur l'utilisation de l'eau du robinet et sur l'assainissement.
- 5 Permettre aux citoyens d'étalonner leur propre consommation d'eau.
- 6 Renforcer la traçabilité des boues de stations d'épuration.
- 7 Proposer la mise en place d'ingénieries tarifaires incitatives aux économies.
- 8 Contribuer à la mise en œuvre effective de l'accès de tous à l'eau (ODD n°6), en accompagnant la mise en place du « chèque eau ».

RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES : PROTEGER, PARTAGER, RENOUVELER • • • • • • Progresser en sobriété et en qualité

- 9 Mobiliser toutes les expertises pour encore réduire les fuites.
- 10 Tendre vers un doublement du renouvellement des canalisations et vers un rendement moyen des réseaux de 85%.
- 11 Accompagner industriels et agriculteurs dans la maîtrise des prélèvements.
- 12 Publier les résultats des actions de protection des captages.
- 13 Déployer les compteurs intelligents, sur l'ensemble du territoire.
- 14 Développer le service « alerte fuites ».
- 15 Rapatrier les savoir-faire acquis à l'international pour la réutilisation des eaux usées.
- 16 Développer la REUT pour atteindre le niveau de l'Italie ainsi que la recharge de nappes.
- 17 Donner accès aux démonstrateurs de recyclage des eaux.

GOUVERNANCE, EXPERTISES ET FINANCEMENT • • • • •

Développer la transparence, la responsabilité et les savoir-faire

- 18 Transférer à l'OFB les niveaux de performance sur 100 % des contrats.
- 19 Promouvoir au plan international l'accès aux données pour tous.
- **20 -** Promouvoir la contractualisation des performances au sein des services publics.
- 21 Développer l'apprentissage et l'intégration des jeunes.
- 22 Cofinancer l'étude sur la gestion des compétences au sein de la filière industrielle.



CITOYENS-CONSOMMATEURS Renforcer la confiance, responsabiliser et accroître l'accès à l'eau

Les entreprises de l'eau consacrent chaque année une partie des 140 M€ investis dans leurs programmes de R&D à des recherches visant à améliorer la qualité de l'eau et, en conséquence, la perception que les consommateurs ont de l'eau du robinet.

La forte confiance dans l'eau du robinet est, en effet, une condition sine qua non à l'adhésion du citoyen-consommateur à la politique de l'eau. Les entreprises de l'eau mesurent régulièrement ce niveau de confiance et rendent publics les résultats qui témoignent d'une attention croissante des consommateurs à la sécurité sanitaire et, depuis peu, au stress hydrique.

Dans le même temps, sensibiliser et responsabiliser les consommateurs sur leurs usages de l'eau pour éviter les gaspillages est une nécessité écologique. Les consommateurs y sont prêts: plus des deux tiers d'entre eux pensent que dans le futur, ils manqueront d'eau dans leur région (source : C.I.eau).

Les entreprises de l'eau s'engagent, en conséquence, à :

- Améliorer la perception de la qualité de l'eau du robinet, en travaillant sur la résorption des goûts résiduaires et en proposant aux collectivités locales des équipements de décarbonatation et de nano filtration en sortie d'usines de traitement.
- Continuer à garantir un haut niveau de qualité d'eau en maintenant leurs programmes de recherche dédiés à la lutte contre les micropolluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les entreprises mettront systématiquement à disposition des collectivités les solutions technologiques permettant de traiter les pollutions émergentes.
- Contribuer à stimuler l'excellence française dans les solutions de détection et de traitement des nouveaux polluants au sein des instances de filière industrielle de l'eau.
- Faire réaliser en 2020 par le C.I.eau une campagne de sensibilisation (réseaux sociaux, blog) pour une utilisation sobre de l'eau, promouvoir l'eau du robinet comme boisson et mettre fin à l'approche « tout à l'égout » en matière d'assainissement.





- Mettre à disposition des consommateurs des référentiels de consommation standards, pour permettre à chaque consommateur-citoyen d'étalonner sa propre consommation pour mieux la maîtriser.
- Renforcer la traçabilité des boues de stations d'épuration pour en permettre le mélange et le retour au sol et mettre à disposition des autorités sanitaires en 2020 leurs expertises pour réviser les normes afférentes.

Par ailleurs, le déploiement du télérelevé doit permettre la mise en œuvre de structures tarifaires incitatives aux économies d'eau, là où des tensions sur la ressource se font ressentir.

La FP2E participera au **Club des bonnes pratiques en matière d'économie d'eau** annoncé par la Secrétaire d'État et demande qu'une véritable **réflexion sur un modèle vertueux de financement et de rémunération des services d'eau** se mette en place.

Les entreprises s'engagent à mettre à disposition leurs expertises, pour toute collectivité qui le souhaite, en vue de la mise en place d'une ingénierie tarifaire incitative (notamment saisonnière) permettant de limiter les consommations, de manière ciblée.

La généralisation des «chèques eau» sur le modèle des « chèques énergie » a été annoncée en conclusion des Assises de l'eau. Favorables à cette annonce qu'elles avaient appelée de leurs vœux, les entreprises participeront activement à sa mise en œuvre, la plus large possible, afin d'optimiser les coûts d'identification des bénéficiaires et d'attribution des chèques eau. La charge de financement de cette politique sociale étant dévolue aux autorités organisatrices des services publics, il conviendra de renforcer les moyens du Maire vis-à-vis des mauvais payeurs sans difficulté financière.

Les entreprises s'engagent à la réalisation d'actions concrètes pour la mise en œuvre effective de l'objectif de développement durable n° 6, relatif à l'accès à l'eau:

- Accompagner les collectivités dans la mise en place de "chèques eau", soit au sein des contrats de concession, soit à partir du dispositif national qui sera mis en œuvre.
- Proposer à tous les départements n'ayant pas encore formalisé la participation de notre profession aux volets « eau » des fonds de solidarité logement (FSL), la signature d'une convention fixant la contribution de nos entreprises.
- Adapter les contrats, partout où les collectivités le décideront, afin que puissent être déployées des structures tarifaires sociales, dont bénéficieraient les catégories de consommateurs aidés, et accompagner les collectivités pour distinguer des autres les foyers ayant besoin d'aides sociales.



RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES Protéger, partager, renouveler

Face à l'exigence écologique et au changement climatique, la sobriété de tous les usages de l'eau est aujourd'hui indispensable.

Pour atteindre cet objectif, il apparaît indispensable de viser collectivement à :

- ✓ La juste mesure des prélèvements de tous les acteurs (agriculteurs, industriels, services publics d'eau) et aux engagements d'efforts proportionnés.
- ✓ L'analyse scientifique des prélèvements et de leurs impacts sur les ressources au regard de la sensibilité de ces dernières.
- ✓ Doubler les investissements pour renouveler les réseaux et atteindre 1,2% de renouvellement moyen du linéaire en 2030.
- ✓ L'instrumentation des réseaux afin d'en améliorer la performance, par la limitation des volumes de fuites.
- ✓ Une politique volontariste de recensement et de contrôle des prélèvements des captages privés.

Les entreprises de l'eau s'engagent à limiter les prélèvements :

- Dans le cadre de leurs activités concessives, les entreprises de l'eau s'engagent à continuer leurs efforts et à mettre à disposition leurs expertises pour continuer à améliorer la performance des réseaux d'eau mesurée par les indices de perte. Elles apporteront leurs expertises aux ministères et aux collectivités locales pour recenser les forages privatifs et contrôler les prélèvements.
- Elles s'engagent à promouvoir, au sein de leurs contrats, les engagements de performance et d'investissements des co-contractants, et les incitations financières associées afin de tendre vers un doublement du renouvellement des canalisations et un rendement de réseau moyen de 85 % en France d'ici à 2030.
- Elles s'engagent à accompagner les industriels pour améliorer le recyclage de leur eau de process et les agriculteurs pour maîtriser leurs prélèvements.



Augmenter la mise à disposition des ressources nécessite, en amont, de les protéger. La phase II des Assises a ainsi mis en évidence la nécessité d'accroître la protection des points de captage publics.

La FP2E et ses entreprises sont engagées, depuis 10 ans, dans un partenariat avec les Chambres d'agriculture pour améliorer la protection des captages d'eau, qui, aujourd'hui porte ses fruits.

Les entreprises de l'eau publieront, en 2020, en lien avec l'APCA, les résultats de leurs expérimentations de terrain sur les 10 sites pilotes pour promouvoir des pratiques plus protectrices des captages d'eau.

Afin de permettre la détection de fuites parfois invisibles (réseau privatif enterré, résidences secondaires...):

- Les entreprises de l'eau continueront à déployer des compteurs intelligents sur l'ensemble du territoire, avec l'accord des autorités organisatrices.
- Les entreprises de l'eau proposent de donner accès à un service d'alerte fuite, à plus de la moitié de leurs abonnés, d'ici à 5 ans.

Les conclusions de la seconde phase des Assises de l'eau prévoient, par ailleurs, un objectif de déploiement de solutions permettant une utilisation plus soutenue des eaux usées traitées, comme cela est promu en Europe.

Par ailleurs, **des solutions de recharges de nappes** à partir de capacité de production non utilisées (en hiver) peuvent être utilement déployées.

La FP2E estime que ces solutions peuvent être une partie significative de la réponse aux tensions grandissantes sur les ressources en eau. Elle est notamment particulièrement pertinente dans les zones littorales, où l'eau usée traitée est rejetée à la mer et donc « perdue » dans l'immédiat pour toute consommation. Cette solution nécessitera une mise en œuvre effective du Règlement européen, dont la France doit pousser à l'adoption et la réaffirmation dans notre droit national de l'intérêt de la REUT et des modalités de mise en œuvre en fonction des différents usages.

Face aux nombreux besoins qui se font jour (irrigation, tourisme, industrie et loisirs), la FP2E demande l'affichage d'objectifs «cibles» pour se rapprocher des niveaux de l'Italie ou de l'Espagne et, ainsi, ne pas pénaliser la compétitivité des territoires.

- Les entreprises de l'eau s'engagent à **développer sur le sol français leurs savoir-faire** acquis à l'international dans les domaines de la **réutilisation des eaux usées et de la recharge des nappes.**
- Elles contribueront activement à la **mise en œuvre du règlement européen** en la matière, pour que la France atteigne en 2030 un niveau équivalent à celui de l'Italie.
- Elles offriront la possibilité, à toute collectivité ou industriel intéressé, de visiter et d'expertiser les démonstrateurs qu'elles ont en France.

Elles proposeront systématiquement la REUT pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries, voire pour des cas d'irrigation.

Elles proposeront d'améliorer le traitement des eaux usées pour qu'elles soient considérées comme de nouvelles ressources et proposeront de développer la **génération de biogaz** à partir des usines d'épuration.



GOUVERNANCE, EXPERTISES ET FINANCEMENT Développer la transparence, la responsabilité et les savoir-faire

La contractualisation entre les acteurs (État, financeurs, Agences de l'eau, collectivités locales, opérateurs publics ou privés) a été mise en exergue lors de la conclusion de la phase I, comme clé de voûte de la nécessaire performance des services et des professionnels du cycle de l'eau.

La transparence est un élément essentiel de la politique publique de l'eau. Elle doit s'exercer à tous les niveaux de décision de la sphère publique ou privée, dans les domaines de la préservation de l'environnement, de la qualité de l'eau, comme sur les sujets économiques. Cette exigence est renforcée par la période actuelle de changement climatique et de montée de nouveaux enjeux sanitaires qui vont nécessiter des réinvestissements dans les infrastructures et des efforts partagés par tous les acteurs.

À ce titre, la FP2E demande que le système d'information sur l'eau (SISPEA) soit renforcé afin d'accroître sa représentativité, sa fiabilité statistique et son rayonnement. Il est indispensable que la mesure des politiques publiques et de la performance des opérateurs s'appuie sur un système d'information représentatif et fiabilisé.

Enfin, un financement durable, compatible avec la volonté de sobriété des prélèvements et des volumes consommés, amène obligatoirement à s'interroger sur le développement de recettes annexes aux services: ventes de biogaz, recyclage du phosphore, renforcement du principe « pollueur-payeur ».

- Les entreprises de l'eau s'engagent à mettre à disposition de l'Office français de la biodiversité, chaque année, leurs bases de données des indicateurs de performance réglementaires sur 100 % de leurs contrats. La FP2E consolidera régulièrement ces valeurs et en communiquera les résultats.
- Au plan international, et plus particulièrement au sein des instances européennes, la FP2E continuera de promouvoir l'accès aux données pour tous, comme elle l'a récemment fait à l'occasion de la révision de la Directive Eau Potable.

Fixer, évaluer et inciter à la performance sont indispensables pour que tous les acteurs publics et privés mettent en œuvre, avec efficacité et suivi, les politiques locales de l'eau. La FP2E souhaite que chacun puisse s'engager avec conviction dans cette voie et que des rendez-vous de gestion soient organisés sur chaque service, quel que soit le mode de gestion.

Les entreprises de l'eau s'engagent à promouvoir la contractualisation des performances attendues, notamment sous l'angle de la sobriété des prélèvements, dans leurs activités de gestion des services dans le cadre des 700 nouveaux contrats qu'elles signent, en moyenne, chaque année avec les autorités organisatrices.

Enfin, la FP2E estime que les femmes et hommes salariés des services d'eau et de leurs entreprises ont un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs collectivement établis.

Elle s'attache à **promouvoir la présence de représentants de salariés** dans les instances dans lesquelles elle intervient, notamment au sein de la Filière française de l'eau, et anime la convention collective.

Par ailleurs, les entreprises membres consacrent **3,4% de la masse salariale à la formation des salariés** (soit 35% de plus que la moyenne du secteur) pour accompagner le développement des compétences et l'évolution des métiers.

Elles portent également une attention forte à la formation des plus jeunes et à leur entrée dans la vie active.

- Les entreprises s'engagent à continuer à promouvoir l'intégration des jeunes en apprentissage et à en assurer la formation pour 1 000 d'entre eux.
- La FP2E participera au financement d'une étude sur la gestion des compétences au sein de la Filière française de l'eau afin d'aider l'ensemble du secteur à optimiser la gestion prévisionnelle des compétences, source de performance des services.

Fortes de leurs organisations locales et mutualisées, les entreprises contribueront à l'atteinte des objectifs des Assises de l'eau et à l'indispensable évolution des services.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2020

Frédéric Van Heems

Président de la FP2E

FP2E – Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau

19, avenue de Messine – 75008 Paris

Tél.: 01 53 70 13 58 Email: fp2e@fp2e.org

www.fp2e.org